

Concours Plaisirs de lire 2013

Un roman autrement...

... du texte à la création

Dans le cadre d'une animation organisée par l'Association Plaisirs de Lire, en partenariat avec la Bibliothèque Départementale et les Bibliothèques de l'Yonne, et en collaboration avec les documentalistes du département, un concours est proposé aux collégiens et aux lycéens de l'Yonne.

Des romans qui ont été sélectionnés pour le Prix Plaisirs de lire, depuis sa création en 1998 sont exposés au CDI.

Lisez et illustrez par une réalisation plastique le livre que vous aurez choisi

Vous pouvez représenter un extrait, exprimer ce que le livre vous inspire, évoquer une atmosphère, ou encore faire ressortir certains éléments de l'histoire.

Prescriptions techniques:

Toutes les techniques et tous les styles sont autorisés.

Les dimensions ne devront en aucun cas dépasser 70cm (largeur, longueur, hauteur). Les réalisations peuvent être en 2D ou 3D.

Vous ne devez utiliser que des images libres de droit ou vos créations personnelles (surtout pas des images dont vous n'avez pas les droits)

Les réalisations seront évaluées par un jury de professionnels qui tiendra compte des critères artistiques et de la cohérence entre le roman et la réalisation plastique.

Les œuvres devront être envoyées: avant le 18 Mai 2013 à :

Bibliothèque Municipale
Concours « Un roman autrement »
Rue d'Ardillière
89000 AUXERRE

Les participants indiqueront lisiblement leur nom, prénom, classe, adresse de l'établissement, téléphone, ainsi que le titre du roman choisi.

Le concours est ouvert à tous les jeunes, collégiens et lycéens, qui peuvent participer individuellement ou en groupe, à partir de la sixième. Le jury récompensera les meilleures réalisations.

Un prix sera décerné pour chacune des catégories suivantes, individuel et collectif: 6^e-5^e, 4^e-3^e et lycée.

La remise des prix aura lieu le samedi 1er Juin 2013, à 10h30, à la Bibliothèque Municipale d'Auxerre.

Les gagnants seront avertis par les documentalistes ou les bibliothécaires.

Une sélection des réalisations sera ensuite exposée dans différents lieux du département (Bibliothèques, CDI, librairies).

Pour tout renseignement complémentaire, demandez à votre documentaliste.